DEC 38/2012

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 octobre 2012

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 octobre 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC38/2012 - Section III - Commission - du budget général 2012

E 7780

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 17 octobre 2012 (OR. en)

14885/12

FIN 747

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne
en date du:	16 octobre 2012
Destinataire:	Monsieur Vassos SHIARLY, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC38/2012 - Section III - Commission - du budget général 2012

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC38/2012.

---

p.j. : DEC38/2012

COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 12/10/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012
SECTION III - COMMISSION TITRES 02, 08, 15

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC 38/2012**

		EN EUROS
ORIGINE DES CRÉDITS		
DU CHAPITRE - 0801 Dépenses administratives du domaine politique «Recherche»		
POSTE - 08 01 04 30 Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER)	CND	- 1 314 000
POSTE - 08 01 04 31 Agence exécutive pour la recherche (AER)	CND	- 2 220 839
POSTE - 08 01 05 03 Autres dépenses de gestion pour la recherche	CND	- 7 115 605
DESTINATION DES CRÉDITS		
AU CHAPITRE - 0204 Coopération - Espace et sécurité		
POSTE - 02 04 01 02 Recherche dans le domaine de la sécurité	CP	2 220 839
AU CHAPITRE - 0802 Coopération - Santé		
ARTICLE - 08 02 01 Coopération - Santé	CE	5 212 321
	CP	5 212 321
AU CHAPITRE - 0803 Coopération - Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologies		
ARTICLE - 08 03 01 Coopération - Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologies	CE	700 000
	CP	700 000
AU CHAPITRE - 0810 Idées		
ARTICLE - 08 10 01 Idées	CE	1 314 000
	CP	1 314 000
AU CHAPITRE - 0820 Euratom - Énergie de fusion		
ARTICLE - 08 20 01 Euratom - Énergie de fusion	CE	1 000 000
	CP	1 000 000
AU CHAPITRE - 0821 Euratom - Fission nucléaire et radioprotection		
ARTICLE - 08 21 01 Euratom - Fission nucléaire et radioprotection	CE	203 284
	CP	203 284
AU CHAPITRE - 1507 Personnes - Programme en faveur de la mobilité des chercheurs		
ARTICLE - 15 07 77 Personnes	CE	2 220 839

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

02 04 01 02 - Recherche dans le domaine de la sécurité

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2012

		CP
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	136 087 661
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	3 538 279
2.	Virements	10 947 896
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	150 573 836
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	148 842 152
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**1 731 684**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**3 952 523**
7.	**Renforcement proposé**	**2 220 839**
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,63%
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CP
1.	Crédits disponibles en début d'année	1 228
2.	Crédits disponibles à la date du 26/09/2012	1 153
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	6,11%

d) Justification détaillée du renforcement

L'augmentation des crédits de paiement pour cette ligne budgétaire (02 04 01 02) est principalement nécessaire afin de faire face aux besoins supplémentaires du programme 'Recherche dans le domaine de la sécurité' en raison de l'amélioration de la qualité des rapports liés aux projets et à leur remise dans un délai plus court par les bénéficiaires des subventions.

Ce renforcement permettra d'effectuer jusqu'à quatre paiements intermédiaires ou finaux sur les appels à propositions de 2007, 2008, 2009 et 2010 dudit programme (paiements sur le 'reste à liquider 'RAL' concernant des obligations contractuels et légales).

I.B

a) Intitulé de la ligne

08 02 01 - Coopération - Santé

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2012

		CE	CP
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	639 533 855	398 334 028
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	16 627 880	10 356 685
2.	Virements	1 148 200	181 528 085
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	657 309 935	590 218 798
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	655 059 790	482 699 602
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**2 250 145**	**107 519 196**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**7 462 466**	**112 731 517**
7.	**Renforcement proposé**	**5 212 321**	**5 212 321**
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,82%	1,31%
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE	CP
1.	Crédits disponibles en début d'année	121 609	46 014
2.	Crédits disponibles à la date du 26/09/2012	22 946	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	81,13%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Ce renforcement sera utilisé pour financer des projets repris dans les listes de réserve des appels à propositions du programme Coopération - Santé.

I.C

a) Intitulé de la ligne

08 03 01 - Coopération - Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologies

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2012

		CE	CP
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	312 784 295	181 450 215
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	8 132 392	4 717 706
2.	Virements	0	151 196 128
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	320 916 687	337 364 049
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	312 173 096	274 694 270
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**8 743 591**	**62 669 779**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**9 443 591**	**63 369 779**
7.	**Renforcement proposé**	**700 000**	**700 000**
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,22%	0,39%
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE	CP
1.	Crédits disponibles en début d'année	1 169	1 169
2.	Crédits disponibles à la date du 26/09/2012	0	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Les crédits d'engagement permettront de financer:

- 300 000 EUR pour les activités de diffusion par les médias, à savoir la restructuration du portail 'Alimentation, Agriculture et Pêche, et Biotechnologies' en vue d'établir une plate-forme mobile.
- 300 000 EUR pour les activités de communication, y compris une conférence 'Stakeholders', une conférence ' skills' et divers événements avec les Parlements Nationaux afin d'accroître la valeur ajoutée et l'impact des aspects de l'innovation du financement européen de la recherche en alimentation, agriculture, pêche et biotechnologie.
- 100 000 EUR pour le financement d'experts pour faire le monitoring et la révision des activités de recherche.
- Les crédits de paiement permettront de financer les paiements intermédiaires de deux projets spécifiques déjà en cours.

I.D

a) Intitulé de la ligne

08 10 01 - Idées

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2012

		CE	CP
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 564 948 330	818 082 810
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	40 688 657	21 270 153
2.	Virements	0	0
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 605 636 987	839 352 963
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	766 476 374	615 909 778
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**839 160 613**	**223 443 185**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**840 474 613**	**224 757 185**
7.	**Renforcement proposé**	**1 314 000**	**1 314 000**
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,08%	0,16%
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE	CP
1.	Crédits disponibles en début d'année	2 986	2 986
2.	Crédits disponibles à la date du 26/09/2012	2 986	2 986
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%	0,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Ce transfert en crédits d'engagement fera l'objet d'un complément au financement du projet classé le premier de la liste de réserve de l'appel à propositions 'ERC-AdG-2012' ('Advanced Investigator Grant', adressé aux chercheurs confirmés) du programme Idées. Les crédits de paiement serviront au préfinancement de deux projets de ce même appel à propositions, qui a déjà été publié le 16 novembre 2011 avec une échéance au 16 février 2012 et qui suit son cours.

I.E

a) Intitulé de la ligne

08 20 01 - Euratom - Énergie de fusion

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2012

		CE	CP
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	33 152 769
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2.	Virements	61 374 000	26 457 256
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	61 374 000	59 610 025
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	58 537 938	47 094 188
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**2 836 062**	**12 515 837**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**3 836 062**	**13 515 837**
7.	**Renforcement proposé**	**1 000 000**	**1 000 000**
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	3,02%
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE	CP
1.	Crédits disponibles en début d'année	23 611	0
2.	Crédits disponibles à la date du 26/09/2012	23 611	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Compte tenu des retards dans le paiement de la contribution suisse aux recettes de tiers du programme cadre Euratom pour 2012 et la nécessité pour la Commission de payer la dernière tranche du contrat JET ('Joint European Torus')* 2012 avant la fin de l'année, il est très urgent d'avoir ce montant supplémentaire en crédits d'engagement et de paiement sur cette ligne budgétaire. Bien que le montant en question ne représente qu'une fraction du total nécessaire, il sera complété par d'autres revenus du 'JET Joint Fund'** et pourrait faciliter le paiement de la dernière tranche de JOC ('JET Operating Contract')***.

*JET: Dispositif situé au Royaume-Uni (Culham) géré par le 'Culham Centre for Fusion Energy' (CCFE – Associé EURATOM) sur lequel les Associés EURATOM réalisent des expériences scientifiques en préparation à ITER.

**JET JOINT FUND: Fonds commun pour permettre le fonctionnement de JET. Ce fonds est administré par la Commission et est financé par les Associés EURATOM.

***JOC: Contrat entre le CCFE et la Commission qui fixe les obligations du CCFE liées à la gestion du dispositif JET.

I.F

a) Intitulé de la ligne

08 21 01 - Euratom - Fission nucléaire et radioprotection

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2012

		CE	CP
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	18 507 922
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2.	Virements	54 105 000	31 390 887
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	54 105 000	49 898 809
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	53 546 890	18 487 785
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**558 110**	**31 411 024**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**761 394**	**31 614 308**
7.	**Renforcement proposé**	**203 284**	**203 284**
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	1,10%
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE	CP
1.	Crédits disponibles en début d'année	0	0
2.	Crédits disponibles à la date du 26/09/2012	0	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Ce renforcement en crédits d'engagement et de paiement servira à financer les projets en cours de négociation et leur préfinancement de l'appel à propositions FP7-Fission-2012. L'appel a été lancé le 17 janvier avec échéance le 27 mars 2012 et les projets ont été sélectionnés.

I.G

a) Intitulé de la ligne

15 07 77 - Personnes

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2012

		CE
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	905 662 068
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	23 547 214
2.	Virements	0
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	929 209 282
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	700 055 345
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**229 153 937**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**231 374 776**
7.	**Renforcement proposé**	**2 220 839**
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,25%
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE
1.	Crédits disponibles en début d'année	693 959
2.	Crédits disponibles à la date du 26/09/2012	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Le nombre de propositions reçues en 2012 par rapport à 2011 a augmenté de 12 % pour les bourses individuelles Marie Curie. Avec ces crédits d'engagement, l'Agence Exécutive pour la Recherche (AER) peut signer jusqu'à 11 subventions pour les bourses individuelles ('International Outgoing Fellowships', 'International Incoming Fellowships' pour la mobilité internationale ou 'Intra-European Fellowships' pour la mobilité dans les pays de l'UE et pays associés).

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

08 01 04 30 - Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER)

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2012

		CND
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	39 000 000
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	1 014 000
2.	Virements	0
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	40 014 000
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	38 700 000
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**1 314 000**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**0**
7.	**Prélèvement proposé**	**1 314 000**
8.	Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,37%
9.	Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CND
1.	Crédits disponibles en début d'année	0
2.	Crédits disponibles à la date du 26/09/2012	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Ce surplus se justifie par la réduction des dépenses suivantes :

- une économie de 1 000 000 EUR pour le budget administratif de l'Agence Exécutive du Conseil Européen de la recherche (AECER) correspondant à la révision de la politique d'audits externes pour les Directions Générales de la famille recherche (une approche globale pour la recherche et non plus par Ordonnateur) entre le projet de budget 2012 et le budget 2012;
- une économie de 314 000 EUR (soit -0,8 %) correspondant à une réévaluation globale des besoins (conduisant en particulier à une diminution des dépenses du transport et frais de réunions externes) jusqu'à la fin de l'année.

II.B

a) Intitulé de la ligne

08 01 04 31 - Agence exécutive pour la recherche (AER)

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2012

		CND
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	47 339 000
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	1 230 814
2.	Virements	0
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	48 569 814
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	46 348 975
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**2 220 839**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**0**
7.	**Prélèvement proposé**	**2 220 839**
8.	Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,69%
9.	Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CND
1.	Crédits disponibles en début d'année	0
2.	Crédits disponibles à la date du 26/09/2012	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

L'Agence Exécutive pour la Recherche (AER) ayant d'autres sources de trésorerie en crédits administratifs (par exemple, issus des recouvrements des montants trop-payés en 2011 vis-à-vis d'un 'Service level agreement' avec l'OIB) et apportant un cash supplémentaire dû 1) à la réduction de dépenses des salaires (résultant des recrutements moins rapides que prévu initialement), 2) à la réduction de la contribution de l'Agence aux coûts de la plateforme d'évaluation (concernant la gestion des propositions) et 3) ainsi qu'aux économies des dépenses d'audit, de formation, de missions et de la contribution de l'Agence aux coûts de mobilité du personnel, la ligne budgétaire 08 01 04 31 peut être diminuée de 2 220 839 EUR.

II.C

a) Intitulé de la ligne

08 01 05 03 - Autres dépenses de gestion pour la recherche

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2012

		CND
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	55 000 000
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	1 171 014
2.	Virements	-2 874 850
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	53 296 164
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	38 032 252
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**15 263 912**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**8 148 307**
7.	**Prélèvement proposé**	**7 115 605**
8.	Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	12,94%
9.	Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CND
1.	Crédits disponibles en début d'année	6 366 070
2.	Crédits disponibles à la date du 26/09/2012	480 275
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	92,46%

d) Justification détaillée du prélèvement

Lors de l'établissement du budget 2012, l'accent a été mis sur une rationalisation des dépenses de missions, réunions et des actions de communication. Différents outils ont été mis en place afin de permettre une meilleure gestion de ces dépenses. Dès lors, les directions ont réduit leurs besoins dans ces types de dépenses, permettant ainsi d'effectuer des économies sur la ligne budgétaire 08 01 05 03. En parallèle, le financement de la plateforme d'évaluation étant partagé par l'ensemble de la famille Recherche ainsi que par les Agences Exécutives AECER et AER, les ordres de recouvrement perçus au 2ème semestre 2011 (recettes affectées internes de l'année en cours) ont été transférés sur le budget 2012 (recettes affectées internes reportées). Tel qu'indiqué dans le Règlement Financier (Art. 10), ces recettes affectées doivent être utilisées en priorité (montant d'environ 6,4 millions d'EUR). Au total, un surplus de 7,1 millions d'EUR apparaît sur cette ligne.